



-Déclaration liminaire FSU – CAPA de titularisation du 8 juillet 2024, Académie de Créteil.

Nous ne pouvons débuter cette CAPA de titularisation des professeur.e.s agrégé.e.s et BOE de notre académie sans évoquer le contexte politique exceptionnel dans lequel elle se tient.

Après les élections européennes qui ont illustré la montée en puissance de l'extrême-droite porteuse d'idées racistes, xénophobes, antisociales, la dissolution de l'Assemblée nationale n'a fait qu'aggraver la situation de mise en danger de la démocratie politique et sociale en installant le risque accru d'une arrivée au gouvernement du parti portant ces idées extrémistes. L'extrême droite est un danger pour l'École publique, pour nos élèves, elle a une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'école. La mise en œuvre de son programme aurait des effets catastrophiques ; bien évidemment, elle ne dénonce jamais l'insuffisance des moyens, ni ne parle de la dégradation des conditions de travail, ne porte aucun regard critique sur les inégalités scolaires et sociales des élèves.

Parce que la démocratie, les libertés publiques, le droit du travail, les libertés syndicales peuvent être malmenées, détruites, la FSU a pris la mesure de la responsabilité qui est la nôtre en tant que syndicats, en toute indépendance, avec l'intersyndicale des 5 (CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires) en appelant à contrer ce danger et à défendre un programme progressiste autour de mesures sociales, démocratiques, féministes et écologiques.

Nous ne pouvons qu'associer cet engagement aux luttes menées contre les mesures de régressions sociales sur lesquelles se sont arc-bouté les gouvernements nommés par E.Macron ; des politiques néolibérales créatrices d'inégalités qui ont nourri l'extrême droite. Nous prenons acte des résultats du second tour des législatives anticipées qui écarte, aujourd'hui, le danger de l'extrême droite. Nous restons mobilisé.e.s contre le « choc des savoirs » destructeur d'une école publique égalitaire défendue aussi par la lutte de nos camarades de Seine Saint Denis pour un plan de rattrapage, contre la casse du statut de la fonction publique protecteur pour tous et toutes qui fonde un service public égalitaire et impartial, pour la défense des missions des Psy-EN, pour une revalorisation des personnels, contre la précarité et contre la réforme de la formation initiale des enseignant.e.s.

Nous ne pouvons dans une CAPA de titularisation qu'insister sur cette réforme de la formation, dont le décret présenté au CSA ministériel a été unanimement rejeté le 11 juin dernier. Alors que le métier manque d'attractivité, les postes non pourvus aux

concours demeurent nombreux, cette réforme visant à produire des exécutants – les dimensions didactiques, disciplinaires et universitaires sont sacrifiées- est opposée à l'école que nous défendons : une école publique, laïque, émancipatrice, inclusive qui combine réussite de l'ensemble des élèves et exigence pour tou.te.s.

Nous devons aujourd'hui rendre un avis pouvant conduire à la titularisation, au renouvellement de l'année de stage ou au licenciement pour chacun des dossiers présentés ; des décisions de l'administration aux enjeux importants pour les collègues qui nécessitent un travail approfondi.

Nous remercions les services pour les documents mis à notre disposition. Nous regrettons en revanche que les documents dématérialisés se limitent à un tableau avec les avis et que nous ne puissions avoir des documents plus complets présentant notamment la justification de tels avis. Nous souhaiterions avoir des données sur le nombre de collègues agrégé.es titularisé.es dans l'académie après cette année de stage, même chose pour les BOE et les certifié.es et autres corps mais aussi le ratio hommes/ femmes et les statistiques par discipline. Enfin, le calendrier très serré engendre des « rencontres inédites » : des stagiaires venant consulter leurs dossiers tandis que les commissaires paritaires les étudient. Il faudrait que les stagiaires aient consulté et abondé leur dossier avant que nous les consultations pour la préparation de la CAPA.

Pour les 3 dossiers de BOE, 2 sont proposés au renouvellement et un au licenciement par le jury. L'ensemble des personnels contractuels BOE sont passés devant un jury composé du doyen des IPR, d'un IPR et d'un médecin : une pratique discriminatoire, une médicalisation du handicap et au final 2 commissions pour certains.

Pour les collègues agrégé.es, nous espérons voir certains titularisés.

Le renouvellement de stage, s'il est essentiellement présenté par l'Administration comme un temps supplémentaire permettant de consolider ses compétences professionnelles, n'est pas vraiment perçu ainsi par les collègues. En effet, outre le retard de l'avancée de carrière, la crainte d'un licenciement fait qu'il est rarement affronté en toute sérénité. La formation se poursuit tout au long de la carrière, tout particulièrement durant les années qui suivent la titularisation. L'expertise disciplinaire dont atteste la réussite au concours notamment de l'agrégation, mais aussi la capacité de progresser et les qualités d'écoute, de réflexion, de remise en question, qui sont soulignées dans certains dossiers devraient permettre la titularisation des stagiaires concernés.

Concernant les conditions de stage, l'étude des dossiers nous conduit une nouvelle fois à signaler des points de vigilance : des stagiaires ont été chargés de classes reconnues comme particulièrement difficiles ou affectés en retard par exemple.

Nous revendiquons la tenue d'une CAPA pour tou.tes les professeur.es certifié.es et les autres corps sur le modèle de celle des agrégé.es pour garantir un contrôle des opérations par les élu.es des personnels. Le paritarisme ne doit pas être détruit mais élargi, renforcé.

Enfin nous vous interrogerons sur la situation d'une collègue d'anglais passée en capa de titularisation en mars 2024 alors que la prolongation de stage s'achevait en décembre. Elle a été renouvelée tardivement, sans que sa situation n'ait été présentée à la CAPA du 3 juillet 2023 : nous vous interrogeons donc une fois de plus sur les étapes du suivi de ce dossier. De fait, nous souhaiterions avoir une liste des collègues (tous corps) en prolongation de stage ; ces collègues sont souvent dans une grande confusion sur leur statut lors de la rentrée suivante.